



Questions fréquemment posées sur le renouvellement en ligne

1. Je n'arrive pas à me connecter dans la zone membre du site Internet

En tapant votre courriel et votre mot de passe, s'affiche **Échec de connexion** :

Assurez-vous d'avoir inscrit le bon courriel. Ensuite, il se peut que votre mot de passe ait été déconnecté (usages multiples ou inactivité prolongée). Utilisez la fonction « mot de passe oublié » afin d'en obtenir un autre, puis faites un « copier/coller » pour assurer la transcription intégrale du code envoyé.

En tapant votre courriel et votre mot de passe, s'affiche **Vous n'avez pas accès** : contacter la FKQ.

2. J'ai changé de statut et on me demande de fournir des documents que j'ai déjà fournis dans le passé?

Contactez la FKQ pour régler la situation.

3. Où dois-je ajouter les documents requis ?

Vos documents doivent être téléversés sur votre profil, en cliquant sur « **Mes adhésions** » puis « **Gérer mes documents** ». Vous recevrez une confirmation de votre renouvellement une fois votre dossier complet.

ANNÉE	TYPE	DATE D'ADHÉSION	DATE RENOUVELLEMENT	STATUT	ACTIONS
2015	Membre Accrédité	11/12/2013	04/12/2014	En attente de validation	Gérer mes documents
2012	Membre accrédité migration	10/12/2011	31/12/2012	Valide	Consulter mes documents

4. Est-ce que mon renouvellement a été traité?

Les renouvellements sont validés dans les 10-14 jours ouvrables à condition que votre dossier soit complet. Le cas échéant, vous obtiendrez votre reçu et carte de membre par courriel (vérifiez vos pourriels!). Dans le cas contraire, assurez-vous d'avoir complété les étapes requises. Vous pouvez visionner votre statut en entrant sur votre profil et en sélectionnant mes adhésions. Voici une légende de statut :

Consulter mes documents	statut validé!
En attente de validation	statut en attente d'être validé par le bureau
En attente de document	vous devez téléverser les documents requis pour compléter votre adhésion.

5. Où dois-je ajouter les documents requis pour la formation continue ?

Vos documents doivent être téléchargés sur votre profil, en cliquant sur « Mes formations continues ». Vous recevrez une validation par courriel une fois vos formations validées.

Accueil | Mes formations continues

ZONE MEMBRE DÉCONNEXION

Karine Desmarais

Zone membre

Modifier mon profil

Mes adhésions

Mes formations continues >

Mes transactions

Modifier votre mot de passe

Centre de documentation

CENTRE DE FORMATIONS

Cartes et règles de formations continues

PÉRIODE: 2015-2016 Statut Formation complète 30 /30 crédits

CONFÉRENCES/SÉMINAIRES/ATELIERS/COURS RECONNUS PAR FKQ (LIMITE 200 CRÉDITS)

TITRE	DATE	NBR UNITÉS	NBR CRÉDITS	STATUT
Congrès de la FKQ	02/05/2015	2	10	Validé
SOAPIE	07/11/2015	4	4	Validé
Mise à niveau	07/11/2015	3	3	Validé
Migration	02/02/2015	26	26	Validé
TOTAL			43	

TITRE	DATE	NBR UNITÉS	NBR CRÉDITS	STATUT
Congrès de la FKQ	02/05/2015	1		Validé
TOTAL			0	

AJOUTER UNE NOUVELLE FORMATION

6. Quelle preuve d'achat d'assurance dois-je ajouter à mon profil ?

Vous devez téléverser une copie du reçu de paiement (envoyé par courriel par l'assureur) ou du certificat d'assurance nominatif (ne confondez pas avec le contrat qui ne porte pas votre nom). Aucun fichier .html sera accepté.

CERTIFICAT D'ASSURANCE
POUR LES MEMBRES DE L'ALLIANCE CANADIENNE DE KINÉSIOLOGIE

Nom (ci-après nommé "Assuré"): Optimum Santé

Adresse:

Adresse courriel:

Émis par:
LMS PROLINK Ltd.
f.a.s.l.r.s. Le Groupe d'assurances PROLINK Inc
pour le compte de Compagnie d'Assurance Trisura Garantie
800 - 480 avenue University
TORONTO ON. M5G 1V2
Tél. 416.595.7484 Tél. S.F. 416.595.1649
Télééc.: 800.663.6828 Télééc. S.F.: 877.595.1649

Promoteur: Member of the Canadian Kinesiology Alliance
410 - 5, 99 Fifth Avenue, Ottawa, ON K1S 5P5

Police N°: Resp. professionnelle - TPL1005275 Resp. civile commerciale - TOP1001600
Numéro de certificat : 4037-00-A

Période d'assurance: Date du début de la garantie: Janvier-01-2015 Date de fin de la garantie: 01 janvier 2016
(00h01, heure normale à l'adresse de l'emplacement assuré)

Ce certificat d'assurance est sujet à toutes les modalités, conditions, limitations et exclusions comprises dans les contrats de base N° TPL1005275 and TOP1001600, émis pour le compte du promoteur. LA PRÉSENTE POLICE RENFERME DES CLAUSES POUVANT LIMITER LE MONTANT PAYABLE.

TABLEAU DES ASSURANCES

Compagnie d'assurance	Type d'assurance	Limite de garantie/ Montant
Compagnie d'Assurance Trisura Garantie	RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE	1,000,000 \$ par réclamation, y compris les frais de réclamation 3,000,000 \$ Limite de garantie globale par période d'assurance y compris les frais de réclamation Franchise: 0 \$
		Tous les montants sont exprimés en dollars canadiens

Description des activités : Kinesiologist Prime : \$65.00
Forme juridique d'entreprise : Individual

- LMS PROLINK Ltd.
- Le groupe d'assurances PROLINK Inc.
- The PROLINK Insurance Group Inc.

ANDREW SPENCER, BA (Hon.)
Représentant autorisé
Émis pour le compte de
Compagnie d'Assurance Trisura Garantie
December / 14 / 2014
Date

7. J'ai suis déjà une couvert par une assurance responsabilité professionnelle, que dois-je faire ?

Vos actes sont déjà assurés via votre employeur (ex. : MSSS, CIUSSS, Hôpital) et vous ne désirez pas souscrire à l'assurance responsabilité professionnelle de la FKQ? Choisissez l'option « **membre accrédité sans assurance** ». Pour être exempté de cette assurance, vous devez signer la décharge de responsabilité de la FKQ attestant que vous comprenez les conditions de ce choix, en plus de fournir une preuve de votre assurance responsabilité professionnelle de l'employeur. Sans quoi votre adhésion ne pourra être validée.

8. Est-ce possible de modifier mon adresse courriel dans mon profil ?

Oui, vous n'avez qu'à modifier le tout dans votre profil. Or, assurez-vous d'utiliser ce nouveau courriel lors de votre accès membre. Ceci va de même pour votre mot de passe.

9. Est-ce possible de modifier mon mot de passe de connexion ?

Oui, vous n'avez qu'à modifier le tout dans votre profil. Or assurez-vous d'utiliser ce nouveau mot de passe lors de votre nouvel accès. Ceci va de même pour votre courriel.

10. J'ai renouvelé, mais je n'apparais pas dans le bottin en ligne, pourquoi ?

Assurez-vous d'avoir reçu une validation de votre renouvellement (carte de membre et reçu de transaction). Si cela n'a pas été fait, référez-vous à la question 4. Si cela a été fait, assurez-vous d'avoir modifié les paramètres de votre profil.

11. Je n'ai pas encore renouvelé mon assurance. Vais-je avoir une pénalité ?

Votre assurance responsabilité professionnelle expire au 1^{er} janvier 2016. Notez qu'après cette date vous n'êtes plus assuré pour les services que vous offrez. Ne tardez pas à faire l'achat de cette assurance pour remédier rapidement à la situation.

12. Je n'ai pas encore renouvelé mon adhésion à la FKQ. Vais-je avoir une pénalité ?

Après le 15 janvier 2016, tous les membres n'ayant pas renouvelés leur adhésion n'auront plus accès à la zone membre du site Internet, ni aux services de la FKQ (ex. : ils ne pourront pas bénéficier de la tarification membre du congrès 2016 si leur cotisation n'est pas renouvelée à temps).

13. J'ai renouvelé mon assurance, mais je n'ai pas payé ma cotisation à la FKQ. Vais-je avoir une pénalité ?

Après le 15 janvier 2016, tous les membres n'ayant pas renouvelés leur adhésion n'auront plus accès à la zone membre du site Internet, ni aux services de la FKQ (ex. : ils ne pourront pas bénéficier de la tarification membre du congrès 2016 si leur cotisation n'est pas renouvelée à temps). UN MEMBRE AYANT RENOUELÉ SON ASSURANCE SANS TOUTEFOIS ÊTRE MEMBRE ACTIF DE LA FKQ, NE SERA PAS ASSURÉ POUR CES ACTES.